

Un aménagement de bergerie pour simplifier le travail à l'agnelage

Pour travailler dans de bonnes conditions, l'aménagement de la bergerie reste le point essentiel. Il est souvent le compromis entre un « idéal » et ce qu'il est possible de faire avec l'existant et le budget disponible. **Quelles que soient les dimensions de la bergerie, les brebis doivent pouvoir s'isoler avec leurs nouveaux nés.** Les recommandations en termes de surface d'aire paillée avant l'agnelage sont de 1,2 m² par brebis de gabarit moyen (moins de 70 kg) et de 1,5 m² pour celles de grand gabarit (plus de 70 kg). En matière de profondeur d'aire paillée, 6 m sont préconisés avec l'installation des cases d'agnelage sur la longueur et 5 m sans. Toutefois, disposer de davantage de place facilite toujours le travail.

Enjamber le moins possible

Des **couloirs de circulation**, y compris le long des cases d'agnelage afin de faire le tour sans passer sur les aires paillées, sont **synonymes de gain de temps**. Des passages d'hommes sont très pratiques pour enjamber le moins possible. D'autre part, des claies à portée de main sans encombrer les couloirs ni les aires paillées évitent des déplacements supplémentaires. De petits lots peuvent ainsi être constitués au fur et à mesure des mises-bas. Cela suppose également de disposer d'un nombre d'abreuvoirs suffisant ou des claies équipées d'un passage à abreuvoirs. Pour en savoir plus, une fiche technique est à votre disposition sur ciirpo.idele.fr : « *Organiser un chantier : les agnelages en bergerie* ».

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire

La surveillance des agnelages est plus facile quand la bergerie n'est pas chargée.



Crédit photo : CIIRPO

Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ, Aurore PRIEUR DE LA COMBLE, Carole LE CREFF
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence Sagot (Idele/CIIRPO)